

Compte-rendu de la consultation écrite du comité de suivi FEADER

Une consultation écrite des membres du comité de suivi FEADER, portant sur les grilles de sélection des dispositifs 7.6.3, 7.4.1 et 7.4.2 du PDR s'est tenue du 13 au 24 juin 2016. Elle a été transmise par voie électronique.

Cette consultation a recueilli deux avis, formulés par message électronique. Un avis est favorable sans remarque. Un avis formule les questions et remarques suivantes. Les suites données (en italique) sont détaillées ci-dessous :

Grille 7.4.2 – Valoriser villes et bourgs centres dans leur vocation de pôle de centralité

- M. Gérard Clémencin (UFC-Que choisir) juge trop faible la possibilité de sélection prévue dans les priorités du PDR puisque les notes sont majoritairement fixées à 1. *Le principe de la sélection consiste à affecter une note (0 ou X) à chacun des critères, sans laisser la possibilité d'affecter une note intermédiaire qui serait jugée de manière subjective. Ainsi, pour un critère donné, jugé sur 5, la note ne peut qu'être 0 ou 5. Par ailleurs, l'autorité de gestion a fait le choix de donner la même importance et donc la même note à chacun des critères car elle considère qu'ils sont de valeur équivalente.*

Les membres du comité de suivi qui ne se sont pas exprimés sont réputés avoir émis un avis favorable.

Les grilles de sélection finales sont fournies en annexe.

Fait à Dijon le

- 3 AOUT 2016



Patrick AYACHE

Annexe 1

7.6.3 : Animation MAEC et agriculture biologique

Volet animation MAEC

Principe de sélection	critère	Evaluation (points attribués)
projet conduit dans le cadre de contrats de territoire : contrat territorial agence de l'eau, contrat de pays, GAL LEADER	Existence d'au moins un contrat territorial agence de l'eau	60
	Existence d'au moins un contrat de territoire (hors agence)	10
	Aucun contrat	0
projet inscrit dans une démarche de de valorisation économique	Projet intégrant dans les actions complémentaires le recours à la M16	20
	Projet intégrant au moins un opérateur économique	10
projet intégré mobilisant plusieurs dispositifs du PDR (hors animation MAEC)	Pas d'actions complémentaires envisagées	-10
projet faisant appel à des démarches collectives	Projet impliquant des GIEE	20
animation de qualité : moyens déployés	Opérateur disposant d'au moins 0,5 ETP à temps plein pour l'animation et la mise en œuvre du PAEC	40
	Opérateur disposant entre 0,2 et 0,49 ETP à temps plein pour l'animation et la mise en œuvre du PAEC	30
	Opérateur disposant de moins de 0,2 ETP à temps plein pour l'animation et la mise en œuvre du PAEC	20
animation de qualité : objectif quantitatif	Nouveau territoire PAEC	60
	Ratio surface $\leq 15\%$ Ratio (%) entre la surface totale contractualisée l'année précédente si porteur de projet déjà porteur de PAEC ou prévisionnelle sinon et la SAU totale du territoire	5
	$15\% < \text{Ratio surface} < 25\%$ Ratio (%) entre la surface totale contractualisée l'année précédente si porteur de projet déjà porteur de PAEC ou prévisionnelle sinon et la SAU totale du territoire	10
	Ratio surface $\geq 25\%$ Ratio (%) entre la surface totale contractualisée l'année précédente si porteur de projet déjà porteur de PAEC ou prévisionnelle sinon et la SAU totale du territoire	15
projet en cohérence avec les politiques agro-écologiques de la Bourgogne	Action complémentaire envisagée sur l'AB et sensibilisation prévue sur l'AB (journée d'échange, visite d'EA) prévue dans le cadre de l'animation du PAEC	20
	Mesure prévue favorable à l'entretien ou la plantation de linéaires de haies (MAEC LINEA ou sous-mesure 4.4)	10
	Action complémentaire sur l'agroforesterie dans le cadre d'une demande de subvention régionale	10
projet intégrant les problématiques de gestion des prairies	Mesure SHP ouverte risque 3	3
	Mesure SHP ouverte risque 2	2
	Mesure SHP ouverte risque 1	1
	Mesure SHP non ouverte	0
Note maximale possible		243
Note minimale pour être sélectionné		60

Volet Animation agriculture biologique

Principe de sélection	critère	Evaluation (points attribués)
nombre de bénéficiaires potentiels par activités et démarches collectives et partenariales	Structure accompagnant de manière approfondie (diagnostics techniques) moins de 10 projets de conversion par an	0
	Structure accompagnant de manière approfondie (diagnostics techniques) entre 10 et 20 projets de conversion par an	20
	Structure accompagnant de manière approfondie (diagnostics techniques) entre 20 et 50 projets de conversion par an	30
	Structure accompagnant de manière approfondie (diagnostics techniques) plus de 50 projets de conversion par an	50
innovation ou renouvellement dans l'animation apportée	Animation dans le cadre de lieu test agricole 100% bio	30
	Animation réalisée en partenariat avec des structures économiques	20
	Animation prévoyant des systèmes de tutorats ou parrainages par des exploitations déjà engagées en agriculture biologique	30
	Conseillers spécialisés à 100% sur la production biologique	50
projets en cohérence avec les politiques agro-écologiques de Bourgogne	Animation intégrant des volets de sensibilisation à l'implantation et l'entretien d'infrastructures agroécologiques	10
	Animation intégrant des volets de sensibilisation à l'agroforesterie	10
projets situés en zones à enjeu "eau", parcs régionaux ou nationaux	Animation réalisée en zones à enjeu "eau"	30
	Animation réalisée sur le territoire d'un parc naturel régional ou d'un parc national	10
Animation intégrée dans une démarche structurante	Structure animatrice regroupant des conseillers spécialisés sur plusieurs filières de production	20
	Structure animatrice ayant des conseillers spécialisés sur valorisation économique des productions en bio ou sur le développement de la consommation de produit bio	50
	Structure ayant vocation de "guichet unique" à destination des candidats à la conversion	100
Note maximale possible		410
Note minimale pour être sélectionné		100

Annexe 2

7.4.1 : renforcer l'offre de logements adaptés aux besoins et au confort de vie actuelle et peu consommateurs d'énergie

<p><u>GRILLE DE SELECTION</u> <u>Acquisition Amélioration de logements</u></p>

<u>GAIN ENERGETIQUE*</u>	Note obtenue	Note maximale /30
> 30% et ≤ 50%		15
> 50% et ≤ 65%		20
> 65% et ≤ 75%		25
> 75%		30
<u>NIVEAU DE PÔLE</u>	Note obtenue	Note maximale / 20
Pôle de proximité		10
Pôle intermédiaire		15
Pôle de centralité		20
<u>VACANCE</u>	Note obtenue	Note maximale / 10
Logement vacant depuis moins d'un an * ¹		10
TOTAL NOTATION		60
Note minimale requise pour accéder au soutien :		30 /60

* mode de calcul (Cep initiale-Cep projet) / Cep initiale

*¹ Durée calculée au moment de l'intention d'achat

Annexe 3

7.4.2 : valoriser villes et bourgs-centres dans leur vocation de pôle de centralité

Analyse du caractère innovant du projet	Note maximale	Note obtenue
Les besoins ont été détectés (auprès de la population, des publics cibles, des principaux partenaires, des usagers ...)	1	
Présence d'un état des lieux de l'offre du territoire* avec une analyse sur la carence de l'offre actuelle	1	
Le projet répond à une carence de l'offre	3	
<i>Il complète une offre existante insuffisante</i>	1	
<i>Il est nouveau sur le territoire*</i>	2	
<i>Il est nouveau sur le territoire et au-delà*</i>	3	
Consultation des usagers (directs et/ou indirects) du service (patients, jeunes, personnes âgées, habitants, ...)	1	
Utilisation de méthodes d'animation participatives lors de la consultation	1	
Association prévue des usagers (directs ou indirects) à la gestion de l'équipement	1	
Un recours aux technologies numériques pour accéder au service est envisagé.	1	
Analyse du caractère exemplaire et transférable du projet		
Une communication destinée à faire connaître le service et les modes d'accès est envisagée	1	
Des outils permettant de favoriser la transférabilité du projet ou de la démarche projet sont envisagés : guide méthodologique, fiche expérience, ...	1	
Analyse de l'impact du projet pour le territoire		
Présence d'une note du territoire* démontrant l'opportunité du projet au regard des enjeux du territoire et son inscription dans une stratégie territoriale reconnue par la région (contrat de territoire, LEADER, Contrat local de santé...)	1	
Les effets (ou impacts) attendus du projet sont identifiés et leur évaluation est prévue	1	
Le projet prévoit la création d'emploi(s)	1	
Le projet comprend une démarche visant à favoriser l'égalité homme - femme	1	
Total	15	
Note minimale requise pour être sélectionné	8/15	

* Territoire = Pays, PETR, SCOT, Parc naturel régional